

Commune de Chapelle-lez-Herlaimont

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées
en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concernes la demande de l'intercommunale I.D.E.A. SCRL, Rue de Nimy 53 à 7000 MONS
En vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance comprise entre 3,6 et 4,8 MW et une hauteur de 180 mètres maximum et ses auxiliaires (aire de montage, accès, câbles électriques souterrains, cabine électrique et noues de gestion des eaux) avec modification sensible du relief du sol et travaux de déboisement.
Situation : Parc éolien de Seneffe-Syngenta, Z.A.E. – rue de Tyberchamps bte 37 à 7180 Seneffe (ZI Seneffe-Manage)

Projet de catégorie C soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le dossier accompagné de l'étude d'incidences peut être consulté à l'administration communale à partir du

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mercredi 3 janvier 2024	Lundi 8 janvier 2024	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont SERVICE ENVIRONNEMENT Services techniques Chaussée romaine, 42A 7160 Chapelle-lez-Herlaimont Le 7 février 2024 à 15 heures	Administration communale SERVICE ENVIRONNEMENT Place de l'Hôtel de Ville, 16 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable du lundi au jeudi de 10 à 12 h et de 14 à 16 h, le vendredi de 9 à 11 h et le samedi matin de 10 à 12 h

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. POGLAJEN Didier, conseiller en environnement au 064/43.20.71

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations écrites peuvent être adressées à l'administration communale soit par fax (064/45.89.39), soit par courrier électronique (didier.pogljajen@7160.be) ou soit par courrier normal. Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : I.D.E.A. SCRL, Monsieur Benoit Lefebvre, Rue de Nimy 53 – 7000 Mons (Benoit.Lefebvre@idea.be – 065/37.58.67)
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseils S.A., Mme Gaelle Herremans, Av. du Prince de Liège 72, 5100 Namur (081/43.40.76)
- du conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet
- de l'attaché du Fonctionnaire-Technique : Mme Isabelle Buccella, Rue de l'écluse, 22 - 6000 Charleroi (071/65.47.85)
- de l'attaché du Fonctionnaire-Délégué : Mme Elena Forlante, Rue de l'écluse, 22 - 6000 Charleroi (071/65.49.70)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est conjointement le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Conseiller en environnement : M. POGLAJEN Didier, Services techniques, service environnement, Chaussée romaine, 42A à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont – 064/43.20.71

A Chapelle-lez-Herlaimont, le 14 décembre 2023

La Directrice générale,



E. ISKENDER



Le Bourgmestre,



K. DE VOS